



Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL
Siège social : rue du Luxembourg, 15 – 6900 Marche-en-Famenne
Courriel : fewassm@gmail.com

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 Mars 2019

Présents :

Geoffrey BLAFFART, Isabelle CAMMARATA, Michaël DEMELENNE, Catherine DUNGELHOEFF ,
Gwenaëlle LEFEBVRE, Laurence LICOUR , Isabelle LINKENS, Salvatore LORIA Sophie MEUNIER,
Alain ROZENBERG, Benoit VAN TICHELEN

Excusés :

Francis PITZ (procuration à Isabelle LINKENS), Frédéric TORNABENE (procuration à Salvatore LORIA) , Chantal DAMBLY

La séance débute par une finalisation de l'ordre du jour avec les points rajoutés et les divers.

1. Approbation du PV du CA du 19 février 2019

Au point 2, ajouter : peu ont pris la parole *mais plusieurs ont demandé qu'un courrier soit adressé au Cabinet pour ne pas rester dans l'incertitude d'un passage en 2^{ème} lecture.*

Au point 3, ajouter :

- le suivi psy obligatoire, *tel que décrit dans l'APD,*
- *La question est posée au CA de son soutien au texte de l'APD. Ensuite la question est posée au CA de la poursuite de la participation au groupe de travail.*

Moyennant ces modifications le PV est approuvé.

2. Présentation de Murielle NORRO, permanente

B Van Tichelen présente Murielle qui entre en fonction ce jour. Les administrateurs se présentent à leur tour et lui souhaitent la bienvenue.

Quid de sa localisation ? Un bureau/point de chute est possible dans des SSM à Ottignies et à Gembloux mais il faudra qu'elle aille à la rencontre des services. Elle sera bien entendu également présente dans les commissions et GT.

Quid de l'écolage et bon apprentissage ? Il est prévu pour le moment par le Bureau. A noter qu'à travers les commissions Murielle sera en contact avec des administrateurs, non-membres du bureau, porteurs de commissions. Ils seront également là pour l'écoler et l'informer. Le Bureau explique les démarches administratives qui ont été réalisées. Celle du Règlement de travail, non aboutie à 100% devra être poursuivie. S Meunier est disponible pour y travailler.

Il s'agit d'un CDI avec clause résolutoire liée au subventionnement. Il faudra donner un préavis conservatoire au moment opportun si nécessaire. Mais on rentrera une demande de prolongation de la subvention le moment venu.

Le budget prévoit bien une enveloppe de frais de fonctionnement notamment pour les déplacements.

A envisager au fur et à mesure de l'entrée en fonction : l'animation des commissions et la reprise des mandats

3. Retour de l'AG

Un tour de table a lieu sur le retour de l'AG, le processus, les étapes de travail, ...

4. Collégialité au sein du CA

Un administrateur pose la question des attitudes que les administrateurs doivent adopter vis-à-vis de l'extérieur :

- comment faire état des débats vers l'extérieur au-delà des décisions qui ont été prises qui, elles, sont officielles ?
- comment porter la collégialité des décisions quand on est opposé à la décision ?

Il est rappelé que les administrateurs sont élus par les membres pour représenter l'ensemble du secteur. En conséquence il est rappelé qu'en tant que mandataire on n'a pas la même place au CA et à l'AG.

Par collégialité on entend qu'il faut être solidaire d'une décision prise par le CA même si on n'est pas en accord avec la décision. En conséquence chaque administrateur devrait pouvoir revenir vers le CA quand il est en difficulté pour porter une décision collégiale vers l'extérieur (il ne s'agit pas de faire appel à un tiers extérieur) pour en rediscuter et être aidé à la porter.

La discussion apporte des éléments de réflexion intéressants pour chacun.

5. Démission d'un membre

D Theys, en tant que mandataire, a fait part de sa démission ce we, suite à l'AG. Comme il ne revient pas à un mandataire de démissionner il est convenu d'adresser un courrier au PO du SSM de Wavre pour savoir s'il s'agit d'un changement de mandataire ou d'une démission du service.

Le CA demande de vérifier à partir de quand la démission prend effet et l'impact sur la cotisation 2019.

6. Suite AG et actions

B Van Tichelen récapitule les événements depuis la fin de l'AG car plusieurs se sont succédés depuis vendredi soir y compris ce we :

- plusieurs services ont remercié la FéWaSSM pour le travail réalisé ;
- Le Dièse, le SSM de Soignies et la Kalaude ont envoyé un courrier au CA en lien avec les actions à entreprendre pour la suite du processus ;
- un courrier a été envoyé au Cabinet ce we avec la décision de l'AG ;
- I Demaret a envoyé une annulation des deux prochaines réunions de rédaction (ce 19 et le 29/3) des arrêtés. La FéWaSSM a demandé de néanmoins maintenir une réunion pour discuter du processus ce qu'elle avait accepté mais hier soir elle a annulé le RDV.
- on a appris hier que le parlement n'avait plus la majorité.

Le CA réfléchit aux différentes actions possibles compte tenu du changement de contexte au sein du gouvernement et des opportunités que cela peut représenter.

Après discussion, la position suivante est arrêtée :

Le CA a pris acte de la décision de son AG de participer au travail de rédaction des arrêtés. En parallèle il rédige un courrier à l'ensemble des parlementaires dans lequel :

- il énonce ce que sont les SSM ;
- il exprime ce que sont les avancées du texte (le public, le financement, ...) ;
- il demande les modifications du texte indispensables pour avoir un soutien du secteur : suivi psy/psychol, obligation de suivi et fiche épidémio avec le patient, dérogation pour les psychiatres
Moyennant celle-ci le secteur soutiendra le passage du décret.
- Il rappelle la nécessité de maintenir la concertation dans le processus de rédaction des arrêtés avec ce gouvernement-ci ou le suivant

7. Prison et santé Mentale

La Fédito a rédigé un courrier à l'attention du cabinet concernant le projet prison et les questions qu'il pose.

Le CA décide que la FéWaSSM en sera cosignataire.

Le CA relayera la proposition de participer au GT mis en place par la Fédito aux membres et au travailleur de Nivelles impliqué depuis le départ dans cette actualité.

8. Retour des commissions et Newsletter

Points reportés

9. Divers

1/ GT concernant la supervision des TMS : l'AVIQ a demandé que des SSM puissent participer à un GT avec l'AVIQ et l'ONE visant à améliorer le processus de supervision des TMS ONE.
Le CA valide le relai de cette demande aux membres

2/ Inspection AVIQ : lors de la dernière rencontre avec l'AVIQ, le cadre de travail des inspecteurs en ce qui concerne la consultation des dossiers avait été reclarifié par B Bouton à la demande de la FéWaSSM. Force est de constater certains dépassements de ce cadre sur le terrain dans des inspections récentes.

G Blaffart a rédigé un courrier d'interpellation à l'attention de B Bouton.

Le CA en valide le contenu et l'envoi.

3/ Mandats :

- enregistrement des données : rappel du contexte de la rencontre avec l'AVIQ et du GT à créer sur l'enregistrement des données. Il faut que les personnes qui y vont s'engagent à prendre le temps de faire retour au CA et à des commissions internes à la FéWaSSM pour ne pas défendre une position seule .
OK pour valider les candidatures déjà reçues – Dr Gillain et la secrétaire du SSM de Huy – et celle d'A Rozenberg
- Experts sur la réforme en santé mentale des personnes âgées : envoi aux membres
- FASS : reporté
- UNIPSO :
 - Rapport d'activités de la subvention : S Meunier le clôture
 - Nouvelle enveloppe ANM : Murielle va à la réunion et on envoie le mail du contenu de l'accord à tous les membres

Le CA est levé